

Exploitation De La Femme

<"xml encoding="UTF-8?">



Attribuant au "couvrement" une origine économique, d'aucuns ont prétendu que la limitation (entre homme et femme) et le "couvrement" sont un vestige du temps de la possession et de la domination masculines. Pour tirer un profit économique de l'existence des femmes et les exploiter comme des esclaves, les hommes les maintenaient à l'intérieur des maisons, et pour amener la femme à s'abstenir d'elle-même de sortir de chez elle .et à le considérer comme une mauvaise action, ils conçurent l'idée du "hijab" et de la réclusion

Ceux qui tiennent ce discours ont également tenté d'expliquer d'autres questions telles que le "nafaqah" (droit de la femme à la subsistance) et le douaire sur la base de la mainmise de l'homme sur la femme.

Dans un ouvrage intitulé "Critique de la Constitution et du Code Civil iraniens", on lit ceci:

"Lorsque fut rédigé le code civil iranien, subsistaient encore en certains endroits du monde des traces de l'esclavagisme, et en Iran, bien que cette pratique eût disparu en apparence, il subsistait dans le cerveau des législateurs des traces de l'esclavagisme et de la persécution des subordonnés. La femme, qu'ils considéraient à l'époque comme un objet de location, n'avait pas le droit de fréquenter les hommes, de participer aux assemblées ni d'accéder à des postes gouvernementaux. Si un étranger entendait la voix d'une femme, celle-ci devenait illégitime à son époux. En un mot, les hommes de cette époque considéraient la femme comme un instrument exclusivement destiné à pourvoir aux affaires de la maison et à élever les enfants ; et lorsque cet instrument voulait sortir de chez lui, ils l'enveloppaient de la tête aux pieds dans un tchador noir avant de l'envoyer dans la rue ou au marché."

L'ensemble de cet écrit respire d'un bout à l'autre la calomnie, la mauvaise foi et le parti pris. Quand et où exista-t-il une règle telle que si un étranger entendait la voix d'une femme, celle-ci devenait illégitime à son mari? Est-il possible que dans une société dont les orateurs religieux,

du haut des minbars, diffusent en permanence les discours de Fatima Zahra* dans la Mosquée de Médine et ceux de Zeynab Al-Kubra* à Koufa et à Damas, une telle pensée se fasse jour parmi ses membres? Quand et où la femme, dans l'Iran islamique, fut-elle l'esclave de l'homme?

Chacun sait que dans les familles musulmanes, l'homme a été suivant son devoir islamique davantage au service de la femme que la femme au service de l'homme, et en a assuré le confort. C'est dans les familles dans lesquelles l'esprit islamique était absent ou défaillant que la femme a fait l'objet d'humiliation, de mépris et d'oppression.

Ce texte dit curieusement: "Le femme n'avait pas le droit de fréquenter les hommes." Or moi, je dis ceci: Dans les milieux authentiquement islamiques, c'était au contraire l'homme qui n'avait pas le droit de jouir de la fréquentation de la femme étrangère. C'est l'homme qui convoite toujours le plaisir des yeux et la jouissance qu'il peut tirer de la femme. Jamais l'homme n'a été de lui-même désireux qu'existe une limitation entre lui et la femme. C'est lui qui a été gagnant chaque fois qu'a disparu cette limitation et la femme, perdante et transformée en moyen.

Aujourd'hui, ayant réussi à faire disparaître cette limitation grâce aux devises fallacieuses de liberté, d'égalité et autres, les hommes ont mis la femme au service de leurs desseins les plus abjects. L'esclavage de la femme apparaît aujourd'hui sous cette forme: pour assurer les intérêts financiers d'un homme dans une entreprise commerciale, elle se maquille à outrance pour attirer le client masculin, se transforme en mannequin et vend sa décence pour un salaire dérisoire.

Les fréquentations auxquelles aspirent des gens tels que l'écrivain cité plus haut n'ont d'autre sens que le profit tiré par l'homme et celui accordé par la femme. Chacun sait que les fréquentations dans les milieux sains, où il n'est pas question pour l'homme de tirer profit de la femme, n'ont jamais été prohibées dans la société islamique.

L'auteur de l'ouvrage en question divise en quatre phases l'histoire des relations homme-femme du point de vue sociologique. La première phase est le stade naturel et collectif primaire, où l'homme et la femme avaient des relations et des rapports sexuels inconditionnés. Selon l'écrivain, la vie familiale n'y existait fondamentalement pas.

La seconde phase est celle de la domination masculine. Ayant dominé la femme, se considérant comme son propriétaire, l'homme l'a mise à son service comme un outil. Le "hijab" est un vestige de cette époque.

La troisième phase correspond au stade de la révolte et de la contestation féminines. Excédées des caprices des hommes, les femmes résistèrent en premier lieu face à leurs injustices, et comprenant que l'âpre nature masculine n'était pas si aisément prête à respecter leurs droits, elles s'insurgèrent et se liguèrent peu à peu contre les hommes pour revendiquer leurs droits, luttèrent contre eux par les médias, par des conférences, par des coalitions.

Simultanément, comprenant que l'autoritarisme masculin était la conséquence d'une éducation malsaine à l'âge de l'enfance, et en particulier de la discrimination entre garçons et filles, elles s'appliquèrent à faire disparaître les tares de l'instruction publique.

La quatrième phase correspond au stade d'égalité des droits de la femme et de l'homme, qui s'apparente totalement à la première phase. Cette phase, qui a débuté depuis la fin du dix-neuvième siècle, ne s'est pas encore établie partout.

D'après une telle logique, le "couvrement" de la femme représente l'emprisonnement de la femme par l'homme. Et la raison pour laquelle l'homme emprisonnait ainsi la femme est qu'il voulait en tirer un profit économique maximum.

Cette division en quatre phases de l'histoire des relations de l'homme et de la femme est l'imitation déficiente de ce qu'ont énoncé les disciples du communisme à propos des âges historiques de l'humanité, du point de vue des facteurs économiques qui sont à leurs yeux l'infrastructure de tous les phénomènes sociaux.

Ces derniers prétendent que les âges historiques de l'humanité se constituent d'un stade de communisme primaire, d'un stade de féodalité, d'un stade de capitalisme et enfin d'un stade de communisme secondaire qui s'apparente totalement au stade de communisme primaire.

Ce qui est mentionné dans l'ouvrage cité plus haut au sujet des stades de l'histoire de la femme en est donc le plagia, mais un plagia qui ne s'avère juste sous aucun rapport. A notre avis, il n'y eut jamais de tels stades dans l'histoire de la femme et il eut été impossible qu'ils

existent.

Cette première phase qu'il présente comme communisme primaire n'est attestée à aucun titre du point de vue de la sociologie de l'histoire. Jusqu'à présent, la sociologie n'a pu mettre la main sur un quelconque indice selon lequel l'humanité aurait traversé une phase dans laquelle la vie familiale n'existait pas. Selon les historiens, il y eut bien une période de matriarcat, mais non de communisme sexuel.

Nous n'entendons pas discuter de ces âges dans le détail. Il suffira que nous étudions cette assertion selon laquelle le "couvrement" de la femme serait l'effet de la possessivité de l'homme à l'égard de la femme.

Nous n'admettons pas à titre de principe général régnant sur toutes les collectivités passées le fait que l'homme regardait la femme comme un outil et en tirait un profit économique. Les liens affectifs conjugaux n'auraient jamais permis que les hommes, à titre de classe supérieure, gouvernent et exploitent les femmes en tant que classe subalterne.

De la même façon, il serait déraisonnable de supposer que lors d'époques passées, pères et mères en tant que couche aient gouverné et exploité les enfants en tant qu'autre couche, les liens affectifs entre parents et enfants ayant toujours empêché une telle chose (...).

Nous ne nions pas néanmoins que l'homme a opprimé par le passé à la fois la femme et l'enfant et les a tous deux exploités économiquement, de la même façon qu'il s'est également opprimé lui-même. (...)

[De fait], il a à la fois servi et exploité économiquement la femme. Chaque fois que sa nature tendit vers la rudesse et que l'amour et la sentimentalité s'affaiblirent en lui, il se servit de la femme comme d'un outil économique, mais ceci ne peut être évoqué comme un principe général régnant sur la totalité des sociétés antérieures au dix-neuvième siècle.

La violation des véritables droits de la femme, son exploitation, la rudesse à son égard ne sont pas spécifiques à l'avant dix-neuvième siècle. Ses droits n'ont pas moins été piétinés au dix-neuvième et au vingtième siècles qu'ils ne le furent par le passé. Simplement, comme nous le savons, une des caractéristiques de notre siècle est de mettre un couvert humanitaire sur les

desseins d'exploitation.

Mais notre exposé concerne l'Islam: quels sont le dessein et l'objectif de ses commandements relatifs au "couvrement" et à la limitation entre homme et femme? Aurait-il voulu mettre économiquement la femme au service de l'homme?

Il est chose certaine que le "hijab" en Islam ne repose pas sur un tel objectif. L'Islam n'a jamais envisagé l'exploitation économique de la femme par l'homme et l'a au contraire sévèrement combattue, stipulant avec un tranchant incontestable que l'homme n'a aucun droit d'utiliser la femme à des fins économiques.

Le fait que la femme jouisse d'une indépendance économique relève des évidences formelles de l'Islam. La force de travail de la femme, en Islam, est son propre bien. Elle s'acquittera bénévolement si elle le désire des tâches qui lui sont confiées au foyer, mais l'homme n'a pas le droit de l'y contraindre si elle s'y refuse.

Et jusqu'en matière d'allaitement, le fait qu'elle ait priorité n'abolit pas son droit à être rétribuée - à savoir que si elle veut allaiter son enfant en échange d'un certain salaire, le père n'a le droit de confier l'enfant à une nourrice que dans le cas où la mère réclame une somme supérieure, la femme peut choisir n'importe quelle profession dans la mesure où cela n'occasionne pas la dégradation de la famille et n'entrave pas les devoirs matrimoniaux, et ses revenus lui appartiennent en propre.

Si par le "hijab", l'Islam envisageait l'exploitation économique de la femme, il aurait prescrit le labeur féminin pour la rémunération. Il serait insensé qu'il instaure le "hijab" à dessein d'exploiter la femme tout en lui reconnaissant l'indépendance économique. L'Islam n'a donc pas eu un tel dessein.

*AYATOLLAH MOTAHHARY, Mortada, La Question du Hijab, Publication de La Cité du Savoir,
.Traduit de l'anglais et édité par AL-BOSTANI, Abbas, Canada